
UNIVERSITE TOULOUSE III - PAUL SABATIER

FACULTE DE SANTE

DEPARTEMENT DE MEDECINE, MAÏEUTIQUE ET PARAMEDICAL

Scolarité des cursus Paramédicaux

Site du 133 route de Narbonne

31062 TOULOUSE Cedex 09

Téléphone : 05 62 88 90 60

<https://medecine.univ-tlse3.fr/>

**Organisation des Enseignements et
Modalités de Contrôle
des Connaissances et des Compétences
sanctionnant le**

Certificat de Capacité d'Orthoptiste

3^{ème} année

Année Universitaire 2022-2023

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le code de la santé publique,
- Vu l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste
- Vu l'avis du Conseil de Département de Médecine, Maïeutique et Paramédical du 11 juillet 2022
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 20 septembre 2022
- Vu le règlement des études de l'université adopté le 04 juillet 2022

A. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Le certificat de capacité d'orthoptiste sanctionne trois années d'études post-baccalauréat, il comporte six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits ECTS (30 par semestre) et confère le grade de licence.

L'organisation des parcours de formation conduisant aux diplômes reconnus dans l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur s'appuie sur l'acquisition de crédits européens : ECTS. Les crédits ECTS sont répartis et attribués à chacune des unités d'enseignement (UE) ou aux éléments pédagogiques d'un parcours. Les crédits acquis au titre d'un parcours de formation sont capitalisables.

La validation de la troisième année d'études emporte acquisition de 60 crédits ECTS correspondant aux résultats d'apprentissage et à la charge de travail associée à une année universitaire à plein temps.

1. LA STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT DE LA PREMIERE ANNEE D'ETUDES

1) Les unités d'enseignements théoriques et dirigées

📌 SEMESTRE 5

UE 6 Anglais
UE 29 Vision et troubles d'apprentissages
UE 30 Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge
UE 31 Dépistage visuel ; aptitudes visuelles et ergonomie visuelle
UE 37 Diagnostic et projet de soins

📌 SEMESTRE 6

UE 19 Pharmacologie
UE 34 Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion
UE 35 Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques
UE 36 Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales
UE 38 Travail de fin d'études
UE 39 Coopération, coordination avec les différents acteurs
UE 40 Accompagnement
UE 41 AFGSU
UE 6 Anglais
UE Optionnelle

2) Les unités d'enseignement pratiques

📌 UE ANNUELLE

Les unités d'enseignement pratiques se présentent sous forme de stages hospitaliers en 3^{ème} année, en fonction du référentiel de formation soit 22 semaines réparties sur les 2 semestres.

3) L'unité librement choisie

Annexe 4 : liste des UE optionnelles

En plus des UE du tronc commun ci-dessus décrites les étudiantes et étudiants personnalisent leur parcours afin d'approfondir ou de compléter leurs connaissances dans un domaine de l'orthoptie ou dans un domaine particulier autre que l'orthoptie.

Cette personnalisation se traduit par la validation, en fin de troisième année d'études, d'1 ECTS et doit comporter au minimum 8 jours de stage répartis sur les 4 semestres de la seconde et troisième année d'études (S3, S4, S5, S6).

4) Le certificat de compétences cliniques

Annexe 2 : tableau des M3C du CCC

Le Certificat de Compétences Cliniques est destiné à valider les compétences cliniques acquises lors de la formation. Il est validé à la condition d'obtenir une moyenne générale $\geq 10/20$ et qu'aucune ECUE (disciplines) n'obtiennent une note $< 6/20$.

5) AFGSU

L'article 11 de l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif au certificat de capacité d'orthoptie rend obligatoire l'acquisition de la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1.

Objectifs généraux

L'objectif de l'AFGSU est l'acquisition des connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

Durée et validation de la formation

Cette formation est d'une durée de 21 heures et se déroule en 2^{ème} semestre sur trois journées.

La présence est obligatoire.

La validation de cette formation se fait en présentiel. Les étudiants doivent respecter les groupes dans lesquels ils sont affectés.

Les étudiants n'ayant pas validé l'AFGSU en première session devront se présenter en 2^{ème} session qui sera organisée en juillet / août.

B. REGLES DE PROGRESSION ET MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

1. LES EXAMENS

1) Modalités des contrôles

Annexe 1 : tableau des M3C de l'année

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôles continus et réguliers, soit par un contrôle terminal, soit par les deux modes de contrôles combinés, et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD. Les examens écrits sont anonymes.

2) Sessions d'examens

On distingue deux sessions d'évaluation : la session initiale et la session de rattrapage, appelées ici 1^{ère} et 2nd sessions.

A l'issue du jury de première session, en cas d'ajournement à l'un et/ou l'autre des semestres, l'étudiant ou l'étudiante doit présenter à la seconde session toutes les UE invalidées en 1^{ère} session. Les UE validées sont capitalisables.

3) L'assiduité aux enseignements et aux examens

Epreuves de contrôle continu

Toute absence à l'une des épreuves du contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante.

Contrôle terminal

L'absence à une épreuve de contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne un résultat « défaillant » à l'unité d'enseignement. La défaillance à une ou plusieurs UE entraîne l'ajournement au semestre et à l'année.

Stages professionnels

La présence aux stages est obligatoire. Un carnet de stage assure le suivi et devra être remis impérativement au secrétariat de la formation.

Un maximum de 3 absences justifiées par stage est accepté. Au-delà, le stage ne pourra pas être validé.

En cas de non validation d'un stage l'étudiant ou l'étudiante doit le repasser pendant les mois d'interruption pédagogiques d'été (3 mois).

Enseignement de travaux dirigés

La présence aux travaux dirigés (TD) **est obligatoire.**

Un maximum de **trois absences justifiées** pour l'ensemble des TD de la 3^e année d'études sera toléré.

C. ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS D'EXAMEN

1) Admission à l'année

Pour être déclarés admis à l'année, à l'issue de la 1^{ère} ou de la 2nd session d'examen, les candidates et candidats doivent :

- valider les **UE théoriques** de chaque semestre individuellement ou par compensation (voir §2) ;
- valider 1 crédits ECTS d'UE « *optionnelles* » ;
- obtenir une moyenne $\geq 6/20$ aux ECUE (disciplines des UE théoriques) ;
- valider les stages indépendamment
- valider le Certificat de Compétences Cliniques
- valider la formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1
- valider le mémoire de fin d'études (Annexe 3)

Les UE stages sont définitivement validée si la **moyenne à chacune des UE stage est $\geq 10/20$** et si **les UE théoriques sont acquises individuellement ou après application des règles de compensation**. En cas de redoublement les UE stages ne peuvent être validées, les stages devront être réévaluées.

Attention : les stages, le certificat de compétences cliniques et l'AFGSU ne peuvent pas être compensés et ne peuvent pas servir au calcul de la compensation des UE théoriques

Les étudiantes et étudiants non admis à l'un et/ou l'autre des semestres à l'issue de la première session doivent pour valider l'année d'études, repasser à la 2nd session (session de rattrapage) toutes les UE déclarées ajournées en 1^{ère} session.

Les modalités d'évaluation de la 2nde session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session sauf indication contraire dans le tableau des M3C en annexe.

Une UE théorique est définitivement acquise (capitalisable) dès lors que la note est $\geq 10/20$. Cette UE ne peut donc pas être représentée, ultérieurement.

2) Admission par compensation

Une compensation semestrielle des **UE théoriques** (hors UE stages et UE optionnelles) s'applique automatiquement et s'impose au jury. Les règles de compensation sont les suivantes :

- la moyenne générale du semestre doit être $\geq 10/20$
- la moyenne obtenue dans les UE concernées doit être $\geq 8/20$.

La compensation semestrielle consiste à permettre de rattraper une note d'UE <10/20 en se servant d'une ou de plusieurs notes >10/20 et non inférieure à une note plancher ou seuil de compensation. La compensation permet d'obtenir la validation d'un semestre alors que toutes les UE le constituant n'ont pas été validées individuellement. C'est le résultat du calcul d'une moyenne pondérée.

Tout type de compensation peut être refusé, qu'il s'agisse de la compensation automatique ou proposée par le jury, sur demande écrite transmise au plus tard cinq jours ouvrables suivant la date de proclamation des résultats au secrétariat pédagogique de la formation. Par défaut elle est acceptée. La compensation au sein d'un semestre est globale. Dans le cas d'un refus de compensation, toutes les UE dont la moyenne <10/20 au sein d'un semestre doivent être représentées en session de rattrapage. Le refus de compensation s'applique à toutes les UE non validées de ce semestre.

3) Condition de redoublement

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à l'issue des sessions d'examen est autorisé à redoubler. Cependant aucun étudiant ou étudiante ne peut être autorisé à prendre plus de trois inscriptions au cours du deuxième cycle des études en orthophonie.

Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de deux inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'UFR Santé.

Il n'existe pas de conservation des notes obtenues aux d'ECUE (disciplines). Les UE non acquises l'année précédente devront être suivies et réévaluées l'année du redoublement.

D. ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre de vos études, vous devez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui vous accompagnera dans vos démarches, conformément au calendrier 2022-2023, et au Vademecum du handicap étudiant.

Toulouse, le 25/10/2022

Le Président de l'Université



ANNEXE 1 : Tableau des Modalités de contrôles des compétences et des connaissances de la 5^e année d'étude conduisant à la validation du Diplôme d'Etat d'Orthoptie 2022-2023

SEMESTRE 5						
UE	Discipline	Nature des Épreuves	Durée	Note	Note Globale UE	ECTS
UE29 Vision et troubles d'apprentissages	Vision et troubles d'apprentissages	1 à 4 QR et/ou 4 à 10 QROC 1 QR ou 3 à 20 QCM	2 h	/40	/40	5
UE 30 Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge	Troubles neurovisuels, vision et équilibre	1 à 4 QR et/ou 4 à 10 QROC	1 h	/40	/40	6
UE 31 Dépistage visuel : aptitudes visuelles et ergonomie visuelle	Dépistage visuel	1 à 4 QR et/ou 4 à 10 QROC	1 h	/40	/40	3
UE 37 Diagnostic et projet de soins	Diagnostic et projet de soins	CC		/15	/30	3
		1 à 2 QR et 1 à 2 Cas clinique	1 h	/15		
UE6(*) Anglais	Anglais	Questions de compréhension sur un article de recherche	1 h 30	/20	/20	1
STAGE	10 semaines, dont 3 réalisées l'été précédent	CC	350 h	/60	/60	12

(*) **LES MODALITES DE SECONDE SESSION** sont identiques à celles de la première session décrites ci-dessus sauf pour les UE suivantes :

UE6 Anglais	Anglais	ORAL	15 min	/20	/20	1
UE 37 Diagnostic et projet de soins	Diagnostic et projet de soins	ECRIT	30 min	/15	/30	3
			1 h	/15		

SEMESTRE 6

UE	Discipline	Nature des Épreuves	Durée	Note	Note Globale UE	ECTS
UE 34 Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion	Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion	1 QR et/ou 1 à 4 QROC	1 h	/20	/20	1
UE 35 Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques	Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques	1 QR et/ou 1 à 4 QROC	1 h	/30	/30	4
UE 36 Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales	Bilans orthoptiques et principes des techniques chirurgicales	1 QR et/ou 1 à 4 QROC	1 h	/20	/20	2
UE 19 Pharmacologie	Pharmacologie	1 à 4 QR et/ou 4 à 10 QROC	1 h	/20	/20	1
UE 39 Coopération, coordination avec les différents acteurs Communication, Education thérapeutique	Coopération, coordination avec les différents acteurs Communication, Education thérapeutique	TD en présentiel		ADM/AJ	ADM/AJ	1
UE 40 Accompagnement des professionnels et futurs professionnels orthoptistes	Accompagnement des professionnels et futurs professionnels orthoptistes	Tutorat étudiant		ADM/AJ	ADM/AJ	1
UE 41 Gestes et soins d'urgence (AFGSU)	Gestes et soins d'urgence	3 jours de formation		ADM/AJ	ADM/AJ	1
UE 6 Anglais	Anglais	Rédiger un abstract d'un article de recherche	2 h	/20	/20	1
UE Optionnelle obligatoire et libre choix		8 journées		ADM/AJ	ADM/AJ	1
STAGE	12 semaines, dont 1 réalisée l'été précédent	CC	420 h	/60	/60	12

ANNEXE 2 : Tableau des Modalités de contrôles des compétences et des connaissances
Certificat de Compétences Cliniques 2022-2023

Le certificat de compétences cliniques est validé $\geq 10/20$.
Une note éliminatoire $< 6/20$ s'applique à chaque discipline.

Les modalités de 2ème session sont identiques à celles de la 1ère session.

DISCIPLINE	NATURE DES EPREUVES	NOTE	NOTE GLOBALE
Exploration complémentaire	ORAL	/5	/20
Examen pratique de réfraction	ORAL	/5	
Techniques orthoptiques	ORAL	/5	
Protocole opératoire	ORAL	/5	

**ANNEXE 3 : Evaluation du mémoire de fin d'études
2022-2023**

En cas d'échec ou d'absence, une deuxième session est organisée en septembre.

La moyenne est exigée pour être admis au certificat.

A l'issue des deux sessions d'évaluation, en cas d'échec, l'étudiant ou l'étudiante peut se représenter l'année suivante.

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDE			ECTS
Soutenance du mémoire (UE 38)	Présentation orale	/20	5

ANNEXE 4 : liste des UE Optionnelles à choix

UE OPTIONNELLE			ECTS
Stage en cabinet - orthoptie libérale	8 JOURS	Validation ADM / AJ	1 ECTS
Stage en établissement - adulte			
Stage en établissement - enfant			
Stage - observation paramédicaux			
Infosup			

Un stage et/ou infosup pour une totalité de 8 jours à choisir parmi les options ci-dessus.
La validation de l'UE intervient en fin de la 3^{ème} année d'études.